

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt neuf du mois de janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Olloix, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard FAYE, Maire.

**Présents** : : CHANDEZON Jean, DUPONT Dominique, adjoints, BASSET Edwige, COZ Martine, MARC-CHANDEZE Philippe, MONTALVERNE Jean-Louis, PRUGNARD Jérôme, SAVIGNAT Pierre, SERVIER Gilles, conseillers.

**Représentée** : DABERT Marie France.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Jean CHANDEZON est nommé secrétaire de séance.

### **1. Examen du Compte administratif et comptes divers**

Monsieur le Maire expose au conseil que nous disposons des comptes administratifs de l'année 2008.

Le compte administratif principal de la commune fait ressortir en section de fonctionnement un excédent de 68 528.85 euros qui couvre presque le déficit de la section d'investissement qui s'élève à 72 235.04 euros. Le résultat définitif du compte administratif principal de la commune s'élève donc pour l'année 2008 à 3 706.19 euros en déficit.

Cette situation s'explique d'une part par le montant très élevé des dépenses d'investissement s'élevant à 320 905.72€ qui comprennent la reprise du déficit de la section d'investissement de 2007 (54 307.48€), les remboursements d'emprunt (99 756.94 €), le montant des travaux restants sur la traverse (versement au SIEG 22 216.73€) et sur la médiathèque (pour un total de 115 070.26€) et d'autre part, par une erreur de report du montant du déficit 2007 dans le budget primitif, rectifiée par décisions modificatives en fin d'année. Ces D.M. ont permis d'intégrer au budget une recette de 18 900 euros correspondant à la dotation de l'Etat pour la révision du PLU, de reporter sur le budget 2009 l'opération de la FORGE, et de minimiser la contribution du budget principal aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Le compte administratif de l'eau se clôture par un résultat positif de 45,31 euros, soit un déficit de la section d'investissement de 7 434.55 euros, couvert par un excédent de fonctionnement de 7 479.86 euros.

Le budget d'investissement a intégré cette année l'achat d'un nouveau tractopelle (30 000 euros), et des remboursements d'emprunt pour 34 500€. La section de fonctionnement a été pénalisée en recettes (- 6 000€) par une période de recouvrement plus courte qu'en 2007, de la facturation d'eau aux abonnés.

Le compte administratif de l'assainissement se clôture également par un résultat positif de 32.76 euros. L'excédent de fonctionnement de 8 039.50 euros couvrant le déficit d'investissement de 8 006.74 euros.

Le budget d'investissement a intégré cette année des travaux faits en régie (5 000 euros), et des remboursements d'emprunt pour la traverse à hauteur de 20 700 euros.

Le compte administratif du CCAS se clôture sur un excédent de fonctionnement de 1 426.03 euros.

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la plus grande partie des travaux de la traverse et de la médiathèque est désormais payée. Les annuités d'emprunt vont donc dès cette année 2009 considérablement diminuer et s'élèveront pour le budget principal de la commune à 52 074.24 euros (au lieu de 109191.80 euros en 2008). L'emprunt de la traverse se poursuit cependant en 2009 et 2010 avec une annuité de 21 703 euros soit près de la moitié du total des emprunts restant à rembourser.

Monsieur le Maire informe également le conseil que la commune a été informée par l'INSEE du chiffre de la population légale qui s'établit désormais à 288 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette population est calculée à partir du recensement réalisé en 2007, soit 297 habitants pour OLLOIX, mais ramenée arbitrairement par un calcul théorique à la population supposée de l'année 2006. Cette population 2006 devenant la base de calcul INSEE prise pour 2009 ! ce qui fait perdre arbitrairement 9 habitants à OLLOIX. Pour autant, nous ne savons pas encore aujourd'hui quel sera le chiffre de la population « DGF » que retiendra le Ministère de l'Intérieur. Ce chiffre, qui intègre les résidences secondaires, étant celui qui permet le calcul des diverses dotations de l'Etat et qui devrait pour OLLOIX, si tout se passe bien, représenter une augmentation significative des recettes de fonctionnement dès 2009.

Le receveur municipal n'ayant pas encore produit son compte de gestion, les comptes administratifs seront votés en même temps que le budget, soit fin mars 2009.

### **2. Programme de rénovation du site de la FORGE**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé en 2008 de « racheter » le bâtiment de la FORGE à l'EPF. Cette opération permet d'intégrer le coût de l'acquisition au programme CLD de 2008. Le Conseil général nous a d'ailleurs attribué une subvention d'un montant de 17 550 euros au mois de septembre dernier.

Si l'acquisition auprès de l'EPF a bien été réalisée par acte administratif le 19 décembre dernier, il n'était pas possible d'engager les travaux d'ici la fin de l'année 2008. Monsieur le Maire a donc demandé et obtenu du Conseil général un report de l'engagement de cette opération pour le 1<sup>er</sup> semestre 2009. Ce délai permet de solliciter de l'Etat une aide financière complémentaire au titre du programme DGE 2009.

Le programme prévoit des travaux de réfection du bâtiment et une requalification minimale des abords pour un montant de 71 760 TTC. L'autofinancement de la commune serait donc de 25 100 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil confirme à l'unanimité son accord pour solliciter la DGE auprès de l'Etat et engager cette opération en 2009.

### **3. Point sur l'avancement du dossier d'assainissement**

Comme prévu, le dossier de subvention correspondant à la mise en séparatif du réseau du secteur de la CROZE a été déposé en septembre dernier, tant auprès du Conseil général que de l'Agence de l'Eau.

Ce programme découle directement des conclusions du diagnostic et du schéma d'assainissement et vise à éliminer environ 50% des eaux parasites présentes dans l'actuel réseau unitaire. Ce dossier permettra aussi de débloquer le programme de requalification de la CHARREYRADE et de la CROZE.

Le Conseil général vient de confirmer l'acceptation du dossier et donc de l'aide financière correspondante. L'opération a été retenue sur la réserve budgétaire prévue au titre du « contrat de rivière VEYRE et MONNE », et le feu vert vient de nous être donné pour lancer la consultation des entreprises.

## **SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009**

L'agence de Bassin, comme la subvention du Conseil général, devrait apporter une subvention de 80% sur le montant subventionnable retenu pour cette opération : soit 132 000 euros environ.

La préparation du budget assainissement 2009 et la mise au point du dossier de consultation devraient permettre de « caler » exactement le planning de ces travaux.

### **4. DSP Maison de la Monne**

La procédure dite de « Délégation de Service Public », engagée au début de l'année 2008, permettant de sélectionner l'exploitant de la Maison de la Monne, par la Communauté de communes Les CHEIRES, est désormais close. L'exploitante actuelle devrait ainsi se voir reconduite dans ses responsabilités pour les 3 années à venir à compter du 16 février prochain.

En ce qui concerne l'exploitation de l'aire naturelle de camping, la fréquentation a beaucoup baissé, les « grands » randonneurs du GR30 étant peu nombreux et ayant cédé leurs places aux « petits » randonneurs privilégiant les randonnées en boucle à la journée ou la demi journée. Il est donc proposé de réduire la participation financière demandée à l'exploitante de la Maison de la Monne, de façon à ce que cette participation soit en deçà de la recette annuelle perçue.

Pour apurer les comptes des 3 dernières années, cette participation devrait donc être réduite de moitié et ramenée à 250 euros par an.

Deux conseillers sont désignés pour aller négocier auprès de Claire FAYE les termes du contrat à renouveler à compter de l'exercice 2009, la gestion en régie par la commune étant exclue !

Le conseil municipal après délibération, adopte à l'unanimité ce principe et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de la comptabilité publique.

### **5. Avancement du PLU**

La phase d'étude du Plan Local d'Urbanisme est lancée. Une première réunion de travail a eu lieu avec le cabinet d'urbanisme et un certain nombre de partenaires ont été pressentis comme Monsieur CARRE de la DDEA pour les questions agricoles, Madame ROUSSET de la DIREN pour le thème environnemental, et Monsieur COURTINE pour la procédure juridique.

Le PAC porté à connaissance de l'Etat n'est toujours pas parvenu en mairie.

La 1<sup>ère</sup> phase consiste à réaliser un diagnostic à jour de la commune et à établir une cartographie restituant son état actuel.

Une première réunion de synthèse devrait avoir lieu fin mars avec les personnes et organismes associés.

Une information spécifique sera faite auprès de la population et des habitants à la fin de la phase d'étude. Pour autant, la phase de concertation est ouverte et les demandes peuvent s'exprimer soit sur un registre déposé en mairie, soit par un courrier spécifique à l'attention du maire.

Par ailleurs, le PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est en cours d'approbation par les élus du SEPAC (Grand Clermont). Ce document sera bientôt disponible en mairie et mis sur son site internet.

Il prévoit de maîtriser strictement l'étalement urbain en limitant la construction de pavillons neufs en dehors des pôles de vie. Pour OLLOIX, en l'état actuel du document, il est prévu un maximum de 20 maisons pour les 20 prochaines années, soit 1 maison nouvelle par an.

## SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009

### **6. Poste d'employé de voirie**

A l'issue d'une longue procédure administrative, notre employé municipal Daniel PLANEIX a été mis à la retraite pour invalidité à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008. Son poste est désormais vacant, il appartient de nommer un nouvel employé municipal. La procédure légale consiste à :

- déclarer la vacance du poste au centre de gestion,
- publier l'appel à candidature (au centre de gestion, sur le site Internet et affichage de la mairie)
- sélectionner les candidatures,
- après sélection, nommer le nouvel employé par arrêté municipal.

### **7. SIEG : transfert de compétence éclairage**

Suite à la nouvelle organisation du SIEG, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil des termes de la convention transmise dans laquelle il est demandé aux communes de délibérer sur le transfert de la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'entretien des installations et réseaux d'Eclairage Public sur le domaine communal.

Après délibération, les membres du conseil autorise Monsieur le Maire :

- à signer le procès-verbal contradictoire de mise à disposition du SIEG des installations d'Eclairage Public à la date du transfert de la compétence Eclairage Public.
- à signer les annexes au procès-verbal visé ci-dessus permettant de réviser tous les ans la consistance du patrimoine Eclairage Public sur le territoire communal.
- à verser au SIEG le montant des subventions d'équipement et des cotisations annuelles correspondant au transfert de la compétence Eclairage Public.

### **8. Questions diverses**

#### ***a. Déneigement***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion cantonale avec les services des routes du Conseil général a permis d'échanger sur les problèmes rencontrés depuis le début de l'hiver. Jean CHANDEZON, représentant la commune, semble avoir obtenu quelques engagements apportant des améliorations, notamment dans la traverse du village. Par ailleurs, il est décidé d'acheter une paire de chaînes pour le tracteur.

#### ***b. EPF : intégration de nouvelles collectivités***

Les communes de : Anglards de Salers, Grandif, Saint Bonnet le Bourg, Saint Martin des Olmes, Sainte Catherine du Fraisse, Varennes sur Usson, ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Après délibération, les membres du conseil confirment leur accord, pour l'adhésion de ces nouvelles communes à l'Epf-Smaf.

#### ***c. Eglise : visite de l'architecte des Bâtiments de France***

Devant les désordres constatés sur certaines parties du gros oeuvre de l'église, et après visite de l'entreprise SANCHEZ qui a proposé des travaux de confortation au dessus du Gisant, le Maire a demandé à un ingénieur en structure de venir expertiser très prochainement les dégâts et préconiser la sécurisation et la stabilisation de l'édifice.

## SUITE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009

### **d. AICRI**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la gestion du cadastre par informatique s'est substituée à la gestion manuelle par fiches ou micro fiches des matrices cadastrales et des plans. Comme chaque année, il y a nécessité d'obtenir des mises à jour des quatre fichiers littéraux de notre commune (fichier des rues et lieux-dits, fichier des propriétés non bâties, fichier des propriétés bâties, fichier des propriétaires et des plans cadastraux). Actuellement, l'intégralité de ces fichiers est traitée par l' AICRI afin de les intégrer dans la base de données en vue de poursuivre le traitement informatique à l'usage de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention, et mandate l'association AICRI qui, chaque année au mois de mai exécutera les démarches administratives auprès de la DGI ainsi que la déclaration auprès de la CNIL. Cette autorisation reste permanente sauf avis contraire de notre commune qui devra être annoncé avant le premier avril de chaque année.